



**Les méthodes de sélection
pour les nominations**

Gala d'Excellence 2019



Table des matières

Les catégories présentées à la soirée du Gala d'Excellence et leurs sélections

1. Sélection des athlètes de l'année et les plus améliorés	3
2. Sélection des équipes de katas par Excellence	3
3. Sélection des entraîneurs par Excellence	3
4. Sélection des arbitres par Excellence	4
5. Sélection des administrateurs – bénévoles par Excellence	4
6. Sélection des événements par Excellence	4
7. Sélection des dojos par Excellence	5
8. Coups de cœur par Excellence	5
9. Bourse Moi je déménage!	5



Les catégories présentées à la soirée d'Excellence et leurs sélections

Les catégories		Les méthodes de sélection
1.A	Athlète féminin Juvénile par Excellence (U16) Athlète masculin Juvénile par Excellence (U16) Athlète féminin Cadet par Excellence (U18) Athlète masculin Cadet par Excellence (U18) Athlète féminin Junior par Excellence (U21) Athlète masculin Junior par Excellence (U21) Athlète féminin Senior par Excellence (21 ans et +) Athlète masculin Senior par Excellence (21 ans et +)	Trois finalistes dans chaque catégorie sont sélectionné(e)s par l'entraîneur provincial selon les classements provinciaux, nationaux et internationaux. Les candidatures sont alors soumises au Comité d'Excellence de Judo Québec. Les gagnants seront choisis par le Comité d'Excellence de Judo Québec.
1.B	Athlète féminin Senior s'étant la plus améliorée Athlète masculin Senior s'étant le plus amélioré	Le gagnant sera choisi par le comité d'excellence
1.C	Athlète Sport-Études de l'année	Le gagnant sera choisi par le comité de sélection
1.D	Équipe de Kata Excellence	Trois finalistes dans chaque catégorie sont sélectionné(e)s par la commission des grades et katas selon leurs participations et résultats en compétition. Les gagnants seront choisis par la commission des grades et de katas de Judo Québec.
2	Entraîneur U12-U14 par Excellence Entraîneur U16-U18 par Excellence Entraîneur émergent par Excellence	Le gagnant sera choisi par le comité de sélection
3	Arbitre Provincial de l'année Arbitre National de l'année Arbitre par Excellence	Candidatures soumises par la Commission d'arbitrage.
4	Administrateur – Bénévole par Excellence	Candidatures soumises par les clubs. Le gagnant est choisi par le comité de sélection.
5	Événement par Excellence	Le gagnant sera choisi par le comité de sélection
6.A	Dojo par Excellence	Le gagnant sera choisi par le comité de sélection
6.B	Dojo émergent de l'année	Le gagnant sera choisi par le comité de sélection
7	Coups de cœur par Excellence	Présentation d'une (ou plusieurs) mention(s) spéciale(s) qui n'est pas nécessairement présentée à chaque année. Exemple : Le vétéran par Excellence, La Zone par Excellence, etc.
8	Bourse Moi! Je déménage.	Le gagnant sera choisi par le comité de sélection



Le Comité d'excellence : David Beaudin, Alix Renaud-Roy, Gueorgui Poklitar, Roger Tremblay, Sergio Pessoa Senior, Joliane Melançon et Jean- François Marceau.

La Commission d'arbitrage : Maxime Tremblay, Diane Couture, Vincent Lepage, Jessika Therrien et Éric Faucher.

Le comité de sélection : Jean-François Marceau, Patrick Vesin et deux autres personnes extérieures à Judo Québec

Les noms des finalistes seront divulgués et confirmés auprès des clubs/zones concernés.

Pour une meilleure compréhension des méthodes de sélection, la forme masculine sera employée, cependant, les mêmes procédures sont utilisées pour les catégories féminines.

1. Sélection des athlètes de l'année par Excellence

a. Les athlètes U16, U18, U21 et senior de l'année : trois finalistes dans chaque catégorie sont sélectionnés par l'entraîneur provincial selon les classements provinciaux, nationaux et internationaux. Les candidatures sont alors soumises au Comité d'excellence de Judo Québec. Les gagnants seront choisis par le Comité d'excellence de Judo Québec.

b. Les athlètes seniors s'étant les plus améliorés : Les gagnants seront choisis par le comité d'excellence, suite au décompte des résultats et des classements performés au cours de la période du 1^{er} avril au 31 mars de l'année en cours.

c. L'athlète Sport-Études de l'année : Le prix de l'athlète Sport-Études de l'année souligne les judokas qui performent tant sur les tatamis que les bancs d'école. Le gagnant sera choisi par le comité de sélection. Les candidats devront soumettre leur candidature avec une copie de leur relevé de notes le plus récent. La pondération académique-performance sera 50-50.
Date limite : 22 avril 2019

d. Sélection des équipes de katas par excellence

Trois équipes finalistes sont sélectionnées par la commission des grades et katas selon leurs participations et résultats en compétition. Les gagnants seront choisis par la commission des grades et katas.

2. Sélection des entraîneurs U12-U14, U16-U18 et émergent par excellence

Trois personnes finalistes ou **équipes-entraîneurs** finalistes sont sélectionnées par un total des points de classement cumulatifs. Par la suite, Judo Québec se chargera de faire le suivi avec les entraîneurs pour obtenir plus de renseignements.

Lors de l'obtention des formulaires de renseignements, Judo Québec soumettra au comité de sélection les formulaires dûment remplis pour que celui-ci puisse prendre une décision éclairée sur l'entraîneur qui sera sélectionné **ENTRAÎNEUR U12-U14 et U16-U18 PAR EXCELLENCE**.

Entraîneur émergent: Pour être éligible à soumettre sa candidature, l'entraîneur doit entraîner depuis moins de 5 ans cumulatifs. Donc, l'entraîneur peut avoir pris une pause d'entraînement durant son parcours.

On appelle équipe-entraîneurs un regroupement d'instructeurs qui joint leurs tâches pour un même club. La catégorie Entraîneur par excellence est une catégorie qui regroupe hommes et femmes lors des nominations.



3. Sélection de l'arbitre provincial et national par excellence et de l'arbitre par excellence.

- a.** L'arbitre provincial de l'année: Les candidatures sont soumises par la Commission d'arbitrage de Judo Québec et le gagnant de la catégorie est choisi par cette même Commission. Les procédures de sélection sont déterminées par la Commission d'arbitrage de Judo Québec.

- b.** L'arbitre national de l'année: Les candidatures sont soumises par la Commission d'arbitrage de Judo Québec et le gagnant de la catégorie est choisi par cette même Commission. Les procédures de sélection sont déterminées par la Commission d'arbitrage de Judo Québec

- c.** L'arbitre par excellence : Les candidatures sont soumises par la Commission d'arbitrage de Judo Québec et le gagnant de la catégorie est choisi par cette même Commission. Les procédures de sélection sont déterminées par la Commission d'arbitrage de Judo Québec.

4. Sélection des administrateurs – bénévoles par excellence

Les candidatures sont soumises par les clubs membres de Judo Québec et le gagnant de la catégorie est choisi par le comité de sélection. Le formulaire est disponible en ligne. **Date limite : 22 avril 2019**

5. Sélection des événements par excellence

L'évènement par excellence est une catégorie où le comité de sélection doit être au courant de tous les événements en judo sur le territoire du Québec.

Dans ce processus de sélection, le rôle de Judo Québec est transmettre un sondage pour connaître les trois événements les plus appréciés par les directeurs techniques.

Suite à l'envoi et à la réception du sondage, Judo Québec devra sélectionner les trois évènements les plus hauts placés en sondage et fera le suivi avec les comités organisateurs des évènements pour obtenir plus de renseignements sur leurs structures organisationnelles, leur résultat financier, etc.

Lors de l'obtention des formulaires de renseignements, Judo Québec soumettra au comité de sélection les formulaires dûment remplis pour que celui-ci puisse prendre une décision éclairée sur l'évènement qui sera sélectionné **ÉVÈNEMENT PAR EXCELLENCE**.



6. A. Sélection du Dojo par excellence

Le dojo par excellence est une catégorie où le comité de sélection doit être au courant des activités, des réussites, des formations et des promotions vécues par les clubs. 65% de la décision est basé sur des informations objectives, laissant place à 35% de matériel subjectif à analyser. Le comité de sélection doit recevoir et revoir les renseignements relatifs aux dojos, au plus tard le **22 avril 2019**. Pour voir la répartition des critères, voir la grille de pointage en annexe.

B. Sélection du Dojo émergent de l'année

Le dojo émergent est une catégorie où le comité de sélection doit être au courant des activités, des réussites, des formations et des promotions vécues par les clubs ayant moins de 8 ans d'activités. Pour être en mesure de choisir le dojo qui s'est le mieux illustré durant l'année financière de Judo Québec. Le comité de sélection doit recevoir et revoir les renseignements relatifs aux dojos, au plus tard le **22 avril 2019**. Pour voir la répartition des critères, voir la grille de pointage en annexe.

7. Coups de cœur par excellence

Coups de cœur par excellence est une catégorie qui regroupe une ou plusieurs mentions spéciales présentées au Gala d'Excellence. Une mention spéciale n'est pas nécessairement présentée annuellement. Le but de cette catégorie est de souligner les efforts déployés par un individu ou un groupe d'individus pour leur participation active ou pour leur travail acharné durant la période prescrite. Exemples de mentions spéciales pouvant se retrouver dans cette catégorie : le vétéran par excellence, la Zone par excellence, etc. Les candidatures sont soumises par les clubs membres de Judo Québec et le gagnant de la catégorie est choisi par le comité de sélection. Le formulaire est disponible en ligne.
Date limite : 22 avril 2019.

8. Bourse Moi! Je déménage.

Une bourse est attribuée à une fille ou un garçon qui auront au cours de la saison, déménagé pour s'entraîner dans un CRD (Centre d'entraînement régional) ou au Centre d'entraînement national. Cette bourse est pour aider un jeune judoka qui quitte le domicile familial en bas âge. La bourse est d'une valeur de 1 000 \$. Ce programme est financé par les fonds cumulés lors d'un encan silencieux tenu durant le Gala d'Excellence de Judo Québec de la saison sportive précédente.

Date limite : 22 avril 2019



4545 av Pierre de Coubertin
Montréal QC
H1V 0B2

Tél. 514.252.3040

Fax. 514.254.5184

info@judo-quebec.qc.ca

www.judo-quebec.qc.ca



ANNEXE

6A. Dojo par excellence (Grille d'évaluation)	Pondération
Critères Objectifs	65%
Nombre de membres réguliers (1 pt/20 membres, max 10 pts)	10%
Augmentation du nombre de membres rég. p/r année passée (0.5pt par 1% d'augmentation, max 5 pt)	5%
Nombre de membres scolaires/parascolaires (1 pt/20 membres, max 3 pts)	3%
Nombre de ceintures noires formées (2 pts/shodan, 1 pt pour autre grade)	10%
Nombre de ceintures noires affiliées (0.25 pt/personne, max 5 pts)	5%
Nombre de PNCE formés (2 pts par personne peu importe le niveau, max 6 pts)	6%
Nombre d'arbitres actifs (2 pts/arbitre relève ou plus, max 6)	6%
Nombre de participants aux évènements JQC PROV, CAMP D'HIVER)(.25 pts/part. aux évènements 1pt/part. au Colloque des Prof.)	10%
Nombre d'athlètes sélectionnés aux championnats canadiens 2018 (1pt/athlète, max 10 pts)	10%
Critères Subjectifs	35%
Nombre d'heures de cours offert au club	
Nombre de compétiteurs (U12 à Vétéran et kata)	
Activités réalisées au cours de la période	
Réalisations: Quels projets avez-vous faits sur le plan local (activités, rencontres, articles de presse, publicité, agrandissement, etc.)	

6B. Dojo émergent de l'année (Grille d'évaluation)	Pondération
Critères objectifs	50%
Progression du nombre de membres par rapport à l'année précédente : max 10pts	10%
Présence d'un site web : 3pts	3%
Présence d'une page Facebook active : 3 pts	3%
Surface fixe ou amovible : 5 pts	5%
Offre de judo variés : parascolaire, judo-jujutsu, autiste, aînés, parent-enfants : 3 pts/activité, max 9 pts	9%
Participation aux compétitions développement de judo, omnium et champ prov: 2 pts/tournoi, max 8 pts	8%
Présence d'une activité de fin d'année : 4 pts	4%
Présence d'une activité de Noël : 3pts	3%
Réalisation d'une campagne de levée de fonds : 3 pts	3%
Participation au stage d'hiver de Judo Québec	2%
Critères subjectifs	50%
Nombre de membres en fonction du nombre d'année d'existence	
Grandeur de la surface du dojo	
Nombre de ceinture noires en fonction du nombre d'années d'existence	
Performance en compétitions en fonction du nombre d'années d'existence	
Nombre d'entraîneurs formés PNCE	
Type de publicité effectué	